

Un Théâtre De Verdre Á Lavaré (72)

appel à idées

règlement_

1_organisation

L'appel à idée « Un Théâtre de Verdre à Lavaré » est organisé par l'association Le Boucan Des Arts, soutenu par la Mairie de Lavaré.

Le Boucan Des Arts est une association qui a pour but de favoriser, développer et promouvoir, notamment en milieu rural des actions dans un champ d'intervention artistique, culturel, éducatif et social. L'art sous toutes ses formes, l'artisanat et les technologies y sont ainsi mis en valeur en favorisant le dialogue et les contacts constructifs. Ainsi, dans ce but, le projet d'ensemble est d'organiser et d'animer un festival annuel, pluridisciplinaire, proposant notamment des expositions et des créations d'arts contemporains, dans un environnement exceptionnel, aussi bien du point de vue patrimonial que naturel, dont l'association s'applique à valoriser et rendre accessible à tous.

L'activité de l'association ne s'arrête pas à cela, puisque toute l'année, elle oeuvre à développer l'art et la création en général, notamment en valorisant les espaces de vie de la commune de Lavaré ; l'objectif de l'association étant de réaliser un projet d'aménagement paysager et/ou constructif par an.

La saison culturelle 2014 / 2015, dont le thème était « Passage », a ainsi été l'objet de la création d'un sentier paysager au coeur d'une zone humide, permettant une alternative à l'usage de la route entre le centre-bourg du village et le lac de Lavaré - lieu à forte activité de loisirs -, et accompagnant donc le développement touristique du village. Passerelles, plantations, sauvegarde du patrimoine végétal et aquatique ont ainsi été les fers de lance d'un projet collaboratif et participatif inauguré au Août 2015 lors du Festival.

Le projet « Un Théâtre de Verdre à Lavaré » lancé ici sera le projet constructif de la saison culturelle 2015 / 2016, qui sera inauguré lors du Festival 2016, placé sous le thème « sens ».

2_candidatures

L'appel à idées «Un Théâtre de Verdure à Lavaré » s'adresse aux professionnels diplômés depuis moins de 10 ans oeuvrant dans le domaine du paysage, de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction, ainsi qu'aux étudiants des écoles de France, Suisse et Belgique de ces mêmes domaines, toutes années confondues.

Les candidats peuvent répondre seul ou en équipe de 5 personnes maximum.

L'interdisciplinarité entre étudiants est bien évidemment admise et encouragée.

Les équipes seront représentées par un responsable d'équipe qui sera considéré comme l'interlocuteur unique de l'organisateur de l'appel à idées. Tous les membres d'une même équipe sont considérés comme co-auteurs des projets proposés.

Les personnes participant à l'organisation de l'appel à idées (membre de l'association du Boucan des Arts, membres du jury ou leurs employés, agents des collectivités engagées dans le projet) ne peuvent pas participer au concours d'idées.

3_inscriptions

L'inscription à l'appel à idées «Un Théâtre de Verdure à Lavaré » est **gratuite** et implique l'acceptation de son règlement.

L'inscription se fait par envoi des noms, prénoms, adresse mail et numéros de téléphone du mandataire, et des noms et prénoms des co-auteurs, accompagnés des justificatifs prouvant leurs compétences et formations ; et pour les étudiants, montrant leur inscription dans un établissement scolaire pour l'année scolaire 2014 / 2015 ou 2015 / 2016, le tout à l'adresse mail : **leboucandesarts@ettrucs.com**

Un mail de confirmation sera alors renvoyé au mandataire.

Lors de leur inscription, les candidats doivent obligatoirement choisir un code d'identité qui fera office de signature sur leur projet pendant le concours. Celui-ci doit se composer de 3 chiffres puis de 2 lettres, choisis à la convenance des candidats.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la protection des données personnelles communiquées lors de l'inscription est garantie.

Il est à noter qu'un même candidat ne peut pas concourir dans plusieurs équipes.

4_programme du concours

Le projet « Un Théâtre de Verdure à Lavaré » a pour vocation plusieurs usages :

- Il doit permettre **la production d'événements artistiques, culturels, éducatifs et sociaux** (théâtre, danse, musique, conte, lecture, animation, conférence, etc.).
- Le lieu doit conserver sa vocation de **cheminement doux** entre la Base de Loisirs et le centre-bourg, le sentier "Passage" traversant le lieu s'intégrant dans un réseau de sentiers de randonnées.
- Il doit laisser, autant que possible, la possibilité aux différentes générations (du gamin en vélo, à l'ancien et sa canne) de **s'approprier les lieux**. Il s'agit d'usages imprévisibles il est vrai, mais dont on peut malgré tout prévoir la permission.
- Il sera ouvert toute l'année, et pourra donc potentiellement être utilisable à n'importe quel moment de celle-ci. Mais il n'est pas préconisé de réaliser des aménagements démesurés pour le confort du public et des intervenants. L'être humain est comme tout autre être vivant, soumis aux aléas de la nature, et agissant en conséquence.

Plusieurs usagers sont ainsi susceptibles d'utiliser ce lieu :

- La commune
- La Base de Loisirs Communautaire
- Les associations
- Les collectivités locales
- Les écoles

Le lieu sera piloté par un régisseur, mandaté par la mairie. Il en gèrera le fonctionnement, l'usage, via la programmation d'événements, et accompagnera sa promotion.

L'entretien du lieu sera réalisé par les services techniques municipaux, sous supervision du régisseur qui aura les compétences pour appréhender les questions de paysage et les spécificités d'un théâtre de verdure.

Le projet comportera plusieurs espaces distincts :

- Un **espace scénique**, dont la taille, la forme et la nature matérielle sont au choix des candidats selon les usages précités.
- Un **espace « public »**, dont la capacité d'accueil se doit d'être en adéquation avec le lieu et l'espace scénique.
- Un **espace technique polyvalent** (loge, stockage, accueil), dédié à l'organisation des événements. Il doit être conçu pour pouvoir accueillir ponctuellement une mise hors d'eau, réalisable avec des moyens complémentaires simples, voire standards.

La cohérence spatiale et fonctionnelle de ces 3 espaces est primordiale.

Il est à noter qu'aucun parking n'est à concevoir. L'accès au Théâtre de Verdure se fera par 3 accès piétons, dont deux relient le lieu à des parkings existants :

- le sentier paysager reliant le lieu jusqu'au centre-bourg
- la rampe d'accès (à potentiellement re-concevoir) vers la Base de Loisirs et son parking
- le troisième accès fait partie du site de projet. Il relie ce dernier à la route de Vibraye. Il sera demandé lors de cet appel à idées, d'en imaginer la reconversion en accès piéton, mais aussi en accès technique et pompier.

Le projet devra également prendre en compte le fait que de l'électricité doit pouvoir, ponctuellement, être présente sur le site afin de satisfaire techniquement les exigences des événements produits. Ponctuellement car nous ne voulons pas, dans une zone naturelle comme celle-ci, intervenir de manière « lourde » et technologique sur le paysage.

Il est à noter que d'après la loi, les espaces non clos par une enceinte ou non couverts (parking non couvert, station-service hors magasin de vente, etc.) ne sont pas considérés comme des ERP, et donc non-soumis aux contraintes de ces derniers.

En revanche, il est demandé aux candidats de rendre "canalisable" le théâtre pour une gestion plus simple lors des représentations tarifées.

Comme énoncé précédemment, la thématique du Festival du Boucan Des Arts 2016 étant « sens », il serait pertinent de proposer un projet en lien avec celui-ci. Prendre en compte « Passage », la thématique 2015, oeuvrer pour « sens », la thématique de l'année, et s'ouvrir à l'avenir : tels sont les aspects importants du futur projet.

Il s'agit donc d'un exercice ardu, de *construire* sans construire, d'aménager un lieu de vie et de créativité dans une zone naturelle protégée non constructible. Notons ici que la zone du projet est définie comme inondable dans le PLU, (sachant que sont rares les êtres encore vivants ayant vu de leurs propres yeux ce lieu inondé...).

L'objectif est ainsi de montrer que la nature peut être moteur de projet sensé, pérenne et responsable.

La réalisation du projet étant participative, collaborative et raisonnée, il est pertinent pour les candidats de prendre en compte la simplicité de sa réalisabilité. Les choix de matériaux et de matières, orientés vers le local, l'existant et vers ce que la nature peut nous offrir, seront donc primordiaux.

5_ documents fournis aux candidats

Hormis le document « Règlement » que vous êtes en train de lire, vous pouvez télécharger le « Calendrier » de l'appel à idées mais également le fichiers « Documents », dans lequel vous trouverez tous les éléments nécessaires (photos, plan de repérage, plans...) pour appréhender le site.

6_ prestations à fournir par les concurrents

Les concurrents remettront, en format numérique, un panneau A1 (orientation portrait), comprenant tous les éléments graphiques et textuels jugés utiles à la compréhension du projet et mettant en valeur l'originalité et l'intérêt du projet. Il n'y a aucune obligation d'échelle et de types de documents afin de susciter l'expression et la créativité des candidats.

Le poids du panneau A1 ne devra pas excéder 20 Mo et son envoi se fera avant 23h59 le Vendredi 15 Janvier 2016, à l'adresse mail : **leboucandesarts@ettrucs.com**

7_ Langue

La langue du rendu est le français.

8_ identification et anonymat des candidats

Pour garantir l'anonymat dans le jugement du concours, les rendus ne seront pas signés du nom de leurs auteurs. Ils porteront le code d'identité énoncé par les candidats lors de l'inscription (3 chiffres puis 2 lettres), en haut à droite du panneau. Ce code s'inscrira dans un carré de 4 cm de côté.

9_ jury et comité technique

Un comité technique composé de personnalités reconnues pour leurs compétences dans le domaine du paysage, de l'urbanisme et de l'architecture étudiera les propositions afin de sélectionner les 15 projets finalistes qui seront présentés au jury, excluant

automatiquement les propositions hors sujet ainsi que les propositions envoyées hors délais.

Puis un jury composé de personnalités reconnues pour leurs compétences dans le domaine du paysage, de l'urbanisme et de l'architecture, d'élus et habitants du village, ainsi que de professionnels du milieu du spectacle, désignera le lauréat.

Le jury sera souverain de ses choix.

10_critères de jugement

Le jugement des prestations des concurrents tiendra particulièrement compte des points suivants :

- du respect des conditions pour candidater au concours
- du respect du programme énoncé au point 4 du présent règlement
- de l'audace du projet proposé, de son caractère innovant, créatif et original
- de la pertinence des choix de matériaux et d'espèces naturelles
- de la qualité paysagère du projet et intégration au cadre naturel
- de la qualité sociale et de l'adaptation à l'usage en tenant compte du confort des usagers
- du coût du projet et pertinence du modèle économique proposé

11_prix

La récompense, pour l'équipe lauréate, sera la **construction du projet** au printemps 2016. Elle se réalisera de manière participative, concertée et raisonnée, avec les bénévoles (membres du Boucan Des Arts, habitants, les lauréats si ils souhaitent mettre la main à la pâte et participer à la supervision de leur création) et les professionnels si le projet le nécessite.

Les 15 finalistes verront également leurs planches exposées lors du Festival du Boucan des Arts qui aura lieu à la fin de l'été 2016, ainsi que sur le site web de l'association.

12_droits de propriété et publicité des projets

Les droits de propriété artistique nés au cours de l'étude sont acquis aux concurrents. La participation à la consultation emporte cependant cession du droit de reproduction dans les conditions fixées par la loi 57.298 du 11 mars 1957.

L'association du Boucan des Arts aura la liberté d'utiliser les éléments graphiques fournis en vue de toute publication non commerciale.

13_questions sur le programme, le site et le règlement

Les questions relatives au programme, au site et au règlement, sont à envoyer à l'adresse mail : **leboucandesarts@ettrucs.com** avec pour objet « FAQ : Un Théâtre de Verdre à Lavaré », jusqu'au 04 Janvier 2016. La réponse sera mise en ligne le plus rapidement possible sur le site web du Boudan Des Arts : **leboucandesarts.ettrucs.com > Appel à idées UTDVAL > FAQ**